

République
Française

EXTRAIT DU REGISTRE

Département de
Seine
et Marne

DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

De la Commune de FAREMOUTIERS

Nombre de membres

Séance du 20 mars 2025

Afférents au Conseil
Municipal : 23

En exercice : 21

Qui ont pris part à la
délibération :
19

L'an deux mille vingt-cinq, le 20 mars, à 20 heures 00,

Le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué s'est réuni au nombre prescrit par la Loi, dans le lieu habituel de ses séances sous la présidence de Monsieur CAUX Nicolas, Maire.

**Date de la
convocation :**
12/03/2025

Présents : Nicolas CAUX, Marie-Claude POVIE, Benjamin PARAVY, Nathalie DEPLANQUE, Didier COLIN, Bruno DUMONT, Sonia HABAY, Alain BENOIST, Lysiane CAVIC, Frédéric BOUIGE, Bertrand CHIGOT, Donatienne PIPART, Frédéric COIBION, Michel CLOUET

Pouvoirs : Isabelle TARQUIN a donné pouvoir à Nathalie DEPLANQUE
Isabelle AUBERTIN a donné pouvoir à Bruno DUMONT
Marie-Thérèse LEMAY a donné pouvoir à Lysiane CAVIC
Muriel BERNARD a donné pouvoir à Marie-Claude POVIE
Cindy BERTOT a donné pouvoir à Sonia HABAY

Absents excusés :

Secrétaire de séance : Marie-Claude POVIE

Délibération n°2025/016

Objet de la délibération : **BUDGET MAISON MEDICALE : VOTE DU BUDGET UNIQUE 2025**

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment ses articles L1612.1 et suivants et L2311.1 à 2343.2 et l'article L5217-10-6

Vu le budget présenté lors de la réunion de la commission des finances du 4 mars 2025 et de la transmission de ce même budget à l'ensemble des membres du conseil municipal le 4 mars 2025, équilibré comme suit :

	Dépenses	Recettes
Fonctionnement	76 828.66 €	76 828.66 €
Investissement	53 294.36 €	53 294.36 €

Monsieur le Maire demande au conseil municipal l'autorisation d'opérer des virements de crédits de paiement de chapitre à chapitre, à l'exclusion des crédits relatifs aux dépenses de personnel, dans les limites suivantes :

- Fonctionnement : 7.5 %
- Investissement : 7.5 %

Envoyé en préfecture le 21/03/2025

Reçu en préfecture le 21/03/2025

Publié le 21/03/2025



ID : 077-217701762-20250320-2025_016_1-DE

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, le conseil municipal adopte, par chapitre le budget 2025 de la maison médicale et autorise la Maire à procéder aux virements de crédits de paiement de chapitre à chapitre, à l'exclusion des crédits relatifs aux dépenses de personnel, dans les limites de 7.5% en fonctionnement et de 7.5% en investissement.

Le Maire,
Nicolas CAUX



Le secrétaire de séance
Marie-Claude POVIE